



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 27  
Voix favorables : 27  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
Séance du 27/09/2022

**DELIBERATION**  
n° CFVU – 2022 – 27 – ESL – 003

***relative à aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques  
du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux  
de l'Ecole Européenne de Droit***

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,

Vu la Charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 5 juillet 2022,

**La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les maquettes des formations de l'Ecole Européenne de Droit (ESL) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes d'université telles qu'annexées à la présente délibération.

**A Toulouse, le 27 septembre 2022**  
**Le président de la commission de la**  
**formation et de la vie universitaire,**

**Hugues KENFACK**

**ANNEXE :**

**Diplôme d'université**

MCC-DU-L1-M2 DESL-2022-2023

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	European School of Law Toulouse
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Diplôme de la European School of Law Toulouse</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ; l'usage d'autres langues est possible sur accord de la responsable de l'unité et de l'enseignant référent.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Autorisé.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Session unique, organisée en juin pour les examens écrits et oraux des UE 1 & 2; pour les étudiants justifiant d'une mobilité, cette session unique est organisée en septembre.		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter aux examens terminaux de la session unique, peut être autorisé à composer à une session de substitution, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Dans ce cas l'étudiant peut être autorisé à composer sur avis des directrices du diplôme.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Une unité est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 minimum. Par ailleurs, la participation aux conférences de prestige est obligatoire pour les étudiants des unités 1 n'étant pas en mobilité. L'assiduité à l'intégralité des conférences de l'année ainsi que la participation à la préparation de ces conférences en amont (sauf absence dûment justifiée) fait l'objet d'une bonification de 4% de la note à l'unité d'enseignement à laquelle l'étudiant est inscrit pour l'année universitaire. En cas d'inscription à deux unités d'enseignement, la bonification sera appliquée à l'unité de rang inférieur (par exemple à l'UE2 et non à l'UE3 pour un étudiant inscrit dans ces deux unités).		
Le diplôme est validé sur la base de la moyenne générale des notes qui doit être supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une unité est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 minimum. Au sein des unités 1 et 2, en cas de non validation de l'unité, l'étudiant, s'il s'y réinscrit, conserve le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans les matières qui la constituent.		
<b>Compensation</b>		
oui		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		DROIT - European School of Law Toulouse									Session unique		
Parcours		Diplôme de la European School of Law Toulouse									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 - Enseignements et conférences	Suspendu										
UE	ANNUEL	UE 2 - Enseignements et conférences	57		5	5	Oui	Oui	CC&CT				
Bloc	ANNUEL	1. Analyse critique de l'actualité économique et sociale européenne	16		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min
Matière		Actualité économique et sociale 1	4				Oui	Oui				Oral commun aux 4 cours	
Matière		Actualité économique et sociale 2	4				Oui	Oui					
Matière		Actualité économique et sociale 3	4				Oui	Oui					
Matière		Actualité économique et sociale 4	4				Oui	Oui					
Bloc	ANNUEL	2. Enjeux politiques et juridiques internationaux	18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1		
Matière		Enjeux internationaux 1	4				Oui	Oui					
Matière		Enjeux internationaux 2	4				Oui	Oui					
Matière		Enjeux internationaux 3	4				Oui	Oui					
Matière		Vivre le droit comparé : jeu de rôles	6				Oui	Oui					
Bloc	ANNUEL	3. Droit de l'UE 2 : Les politiques	23		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30
Matière		Libre concurrence	4				Oui	Oui				Epreuves écrite sur l'un des cours	
Matière		Union économique et monétaire ;	3				Oui	Oui					
Matière		Politique agricole commune	4				Oui	Oui					
Matière		Politique de la santé	4				Oui	Oui					
Matière		Politique du consommateur	4				Oui	Oui					
Matière		Politiques externes et la politique régionale de l'Union	4				Oui	Oui					
UE	ANNUEL	UE3 - Rapport de mobilité ou dissertation de droit comparé		3/étudiant	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
UE	ANNUEL	UE4- Gestion de projet à dimension européenne		3/groupe	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	
UE	ANNUEL	UE5- Mise en situation professionnelle - cas pratique proposé par un professionnel	Suspendu										
Bonification	ANNUEL	Conférences de prestige		2/conf	Bonification		Non	Non					